Vol. XXXVII    Saint-Boniface, Manitoba, 27 Novembre 1907.    No. 3

ABONNEMENT
Canada .................. $1.00 par année
Etats-Unis ........ ...... 1.50 "
Europe (compris le port)..... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne........ 12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA









## "THE HABITANT"

Nous avons assisté, lundi soir, à une séance bien intéressante: mademoiselle Edith Margaret Smaill donnait, dans les salles du Y. M. C. A., à Winnipeg, une conférence sur le docteur Drummond et son œuvre: "The Habitant". Mademoiselle Smaill a récité avec art plusieurs pièces du poète.

Nous n'avons pas le temps, aujourd'hui, de donner notre appréciation sur cette conférence et sur l'effet que paraît produire chez les Anglais le livre du docteur Drummond. A huit jours, donc.

M. Adrien Potvin a chanté pendant la soirée, plusieurs de nos airs canadiens. L'auditoire l'a très gouté; il a même eu les honneurs du rappel.

Pourquoi M. Poitvin ne chante-t-il pas plus souvent de ce côté-ci de la rivière? M. Albert Bétournay tenait le piano pour M. Potvin, et son accompagnement a été aussi varié que joli.

## MGR PASCAL

La nomination de Mgr Pascal comme premier évêque de Prince Albert, invite à quelques détails.

L'érection du vicariat apostolique de Saskatchewan en un diocèse régulier, marque un développement important dans l'histoire de l'église catholique au Canada, et prouve une fois de plus le grand avancement de la pensée catholique dans l'Ouest canadien.

D'après les usages de l'Eglise, le vicaire apostolique était autrefois un évêque, un archevêque ou tout autre prélat à qui le Souverain Pontife déléguait une partie de sa juridiction.

Maintenant, le vicaire apostolique est missionnaire ou évêque titulaire résidant là où des sièges épiscopaux n'ont pas encore été établis, où dans un endroit où la succession des évêques catholiques-romains a été interrompue. Il exerce la juridiction au nom de l'évêque, mais il n'a pas le pouvoir d'accomplir certains actes qui relèvent essentiellement du pastorat.

L'érection de Prince Albert à la position de siège épiscopal indépendant, marque le passage de l'état de mission à celui d'organisation régulière.

Ce n'est qu'en 1865 que le diocèse de Saint-Boniface, qui comprenait jusqu'alors tout l'ouest canadien, fut divisé pour la première fois, bien que Mgr Grandin fut consacré évêque depuis 1859 et qu'il eut été nommé coadjuteur de Mgr Taché. En 1865, Mgr Farand arriva comme vicaire apostolique à Winnipeg.

En 1871, Saint Albert devint diocèse et Saint-Boniface fut élevé à la dignité de ville métropolitaine.

En 1890, la Colombie Anglaise devint un siège épiscopal régulier, et l'on décida en principe de faire une pétition à Rome pour la division du diocèse de Saint-Albert qui se trouvait sous la juridiction de Mgr Grandin. Le vicariat apostolique de la Saskatchewan devint un fait, et Mgr Pascal fut nommé vicaire, après avoir été consacré en France. Il fut installé à Prince Albert en octobre 1891, par le Rév. F. Leduc délégué de Mgr Grandin en cette circonstance.

Mgr Pascal, O. M. I., est né à St-Genest De Bauzon, département de l'Ardèche, France, le 3 août 1848.

Son éducation se fit au pays natal, mais un vif désir lui vint de se rendre en mission au Canada. En 1873 il était ordonné dans l'Ordre des Oblats, à Montréal.

Il commença ses travaux apostoliques dans les chantiers en haut d'Ottawa.

En 1875 il partait pour les missions de l'Athabaska et du Mackenzie. Lorsqu'il fut nommé vicaire apostolique de Saskatchewan il fut consacré comme evêque de Mosynopolis, à Viviers, France. Depuis, il a rendu de fréquentes visites à la France dans l'intérêt de ses missions et il a été un facteur des plus importants dans le développement religieux du Nord-Ouest.

## Aux Etats-Unis

L'état d'incertitude où se trouvent actuellement tous les hommes politiques américains, provient de l'opposition apparente, offerte par Roosevelt à entreprendre une troisième élection ou plutôt un troisième terme de présidence. Et plus celui-ci repousse les offres tentatrices qui surgissent de tous côtés, plus il fait le dédaigneux et le détaché, plus les supplications montent vers lui nombreuses et presque menaçantes.

Cela nous révèle encore une fois combien, en politique les hommes s'accommodent agréablement de l'esprit de contradiction.

C'est cet esprit qui enfante les partis, les factions, les coteries, les élans, les sectes, etc.

Et il le sait bien ce rusé et roué de roughrider qui fait mine de considérer comme une incompatibilité son maintien à la présidence afin d'avoir davantage ce vilain sentiment de la nature humaine.

S'il maintient cette attitude—et il la maintiendra, car il se rend trop compte de l'énorme succès qu'elle obtient—le peuple républicain va se croire tenu de ligotter son homme pour le hisser de nouveau au pouvoir.

Le jour où Roosevelt s'avisera de traduire son refus avec une fermeté qui indiquera quelque sincérité—ce qu'il fera sans doute à l'époque des conventions prochaine de partis—vous le verrez, ou le trainera par les cheveux au capitole.

Qu'il s'avise de regimber quand même, et alors nous entrevoyons les démocrates, les ligueurs de Hearst, les noirs du sud et les populistes, s'il en reste, venir à la rescousse et l'élire unanimement.

Nous ne craignons qu'une chose, nous, c'est qu'il ne s'éclate de rire avant la fin de la comédie.

A! mais alors, par exemple, vive Bryan! (*La Patrie*)

## *MENUS PROPOS*

CHEZ LE COIFFEUR

Le patient—Prenez garde à ce petit bouton... sur la joue gauche.

Le garçon.—Pourquoi cela?

—Pour ne pas le couper.

—Oh! Vous y tenez donc beacoup à ce bouton-là?

* * *

Aux assises.

Le président à l'accusé:

—Voilà la pauvre femme que vous avez lardée de quatorze coups de couteau et qui a pu vetémoigner à cette audience... Qu'avez-vous à dire?...

—Je dis qu'elle en a, une santé!..

# Le Manitoba.

Mercredi, 27 Novembre 1907


## La Mairie

MM. J. A. F. Bleau et R. H. Metcalfe annoncent tous deux leur candidature à la mairie de Saint-Boniface.

Nous aurons donc une lutte municipale sérieuse d'ici à quelques jours.

M. Bleau et ses amis, qui sont au travail depuis une quinzaine, sont jusqu'ici très satisfaits des perspectives et comptent sur une forte majorité.

L'opinion générale est que le populaire marchand de l'Avenue Taché arrivera très convenablement à la tête des polls, contre monsieur Metcalfe.

## A LIRE

Nous recommandons à nos lecteurs la lecture attentive de l'article de monsieur L. Hacault, sur *la Municipalisation Scolaire*. C'est un document substantiel, que les éducateurs et ceux qui s'occupent d'enseignement à un titre quelconque feront bien d'examiner sérieusement.

## La Municipalisation de l'Ecole populaire

SUPPRESSION DES COMMISSIONS SCOLAIRES LOCALES

EN ROUTE VERS LE MONOPOLE DE L'ECOLE D'ETAT

Monsieur le Directeur
du *Manitoba*,

J'ai reçu, comme Commissaire d'Ecole (*trustee*) avis, par circulaire imprimée datée de Portage-la-Prairie 17 juillet 1907, qu'à l'assemblée de "l'Association d'Education" tenue à Brandon, en avril dernier, on a établi au sein de cette Association une section de "Commissaires d'Ecoles ou d'administration scolaire" (School administration). Cet avis porte aussi que lors de la réunion de cette nouvelle section et de la section d'Inspection et de Formation "Department of Inspection and training," on a voté une résolution approuvant le principe de la création de *Commissions Scolaires Municipales*, "Municipal School Boards."

En même temps que je recevais cette circulaire, j'ai reçu un exemplaire d'un discours de M. R. Fletcher B. A, Député-Ministre de l'Education, qui traite de la question de la *Municipalisation scolaire* et certaines "suggestions" soumises à mon examen par un Comité de propagande, le tout en vue d'un débat sur la question, lors de la prochaine réunion de la Section d'Administration de la dite Association d'Education qui aura lieu à Winnipeg pendant la semaine de Paques prochaines.

* * *

N'appartenant pas à cette Association et n'ayant pas l'intention d'assister à cette réunion, permettez-moi de vous donner comme Commissaire d'Ecole, le résultat de mon examen.

Le projet de "réforme" de la législation actuelle en ce qui concerne les Commissions Scolaires, plus ou moins clairement exposé dans le travail intitulé : *Municipal School boards.—Address by R. Fletcher, B A. Chief Clerk Department of Education*, discours prononcé devant les sections d'Inspection et d'Administration à Brandon 4 avril 1907, et dans des "suggestions" émises par la Circulaire portant les signatures de S. MacMorine, président, D. D. Fraser, secrétaire.

* * *

Nous nous trouvons, je crois, en présence d'un projet semi-officiel ou tout au moins officieux.

M'abstenant de tout procès de tendance et sans vouloir rechercher pour le moment quelles peuvent être les véritables intentions qui ont guidé les inspirateurs de ce projet, je crois pouvoir affirmer, à la suite d'un examen approfondi, que *ce projet fait table rase des Commissions Scolaires* locales, représentant directement les familles et les contribuables intéressés, pour leur substituer une seule *Commission Scolaire Municipale*.

C'est donc une mesure de *concentration* bureaucratique, créant un organisme administratif et directif absolument nouveau, détruisant les organismes locaux qui sont les représentants élus et responsables, des familles et des contribuables intéressés dans l'éducation publique.

Les auteurs de la loi de 1890 n'avaient pas osé encore toucher aussi radicalement à ces commissions scolaires locales, qui sont la base de l'organisation scolaire. La loi de 1890 maintient encore certaine part d'influence d'action, de contrôle et direction qui appartient aux familles dans l'éducation populaire.

A-t-on trouvé que cette part était encore trop grande et qu'il fallait la réduire d'abord à un minimun pour arriver un jour à la supprimer entièrement ? La centralisation municipale seraitelle un pas vers la centralisation provinciale ? Voudrait-on arriver ainsi insensiblement, par l'annihilation des organismes locaux, représentant les influences et les droits de la Famille, à la prédominance future de l'Etat en vue d'un *monopole* officiel et définitif de l'*Ecole d'Etat* ?

Autant de questions qui portent sur la "pensée de derrière la tête" des inspirateurs de ce projet,—dont je m'abstiens du reste d'incriminer les intentions;—j'aime à admettre pleinement leur bonne foi jusqu'à preuve du contraire, ainsi que celle des "School trustees" qui ont adopté le principe de la "Municipalisation."

* * *

L'exposé analytique de la "réforme" en question d'après le discours déjà cité et d'après les "suggestions" du comité de propagande justifiera je crois, mes appréhensions et mes questions.

* * *

1o "*Une seule commission scolaire pour toute la Municipalité.* Toutes les Ecoles rurales seront placées sous le contrôle d'une seule Commission Municipale." [Discours p. 3 "Suggestion" No. 1.

Cela équivaut évidemment à constituer une sorte de 'Département municipal de l'Education" dont les membres seraient élus, au lieu d'être des fonctionnaires de l'Etat, et qui serait un véritable Conseil Municipal de l'Education.

Est-ce que le besoin d'une pareille innovation se fait sentir ? Est-ce que l'opinion publique a jamais manifesté le désir de détruire les Commissions scolaires actuelles, les seules véritablement en rapport avec les familles et les contribuables, de chaque localité ? L'opinion s'est elle jamais prononcée en faveur d'une pareille centralisation destructive de toute autonomie locale.

L'institution de Comités scolaires municipaux chargés d'administrer les écoles d'une province qui compte actuellement 1339 districts scolaires et 1847 écoles me paraît aussi impraticable que dangereuse pour les intérêts des contribuables, des familles, pour la bonne administration et direction des écoles elles-mêmes.

N'est-il pas plus sage et plus pratique de décentraliser le plus possible l'administration de ces écoles, de façon à ce que ceux qui seuls connaissent véritablement les besoins locaux en aient la responsabilité et le contrôle ?

Cette mesure de centralisation bureaucratique me paraît du reste en contradiction avec le génie des institutions anglaises, qui respectent si profondément l'autonomie locale.

En vertu de cette autonomie l'Ecole populaire doit être une prolongation, une dépendance de la famille et non pas une dépendance du pouvoir municipal ou provincial, encore moins une dépendance d'un monopole d'Etat.

Les auteurs de la loi de 1890—si mauvaise, si perfide et si funeste sous d'autres rapports—n'ont pas osé supprimer les commissions scolaires locales, parcequ'ils se seraient heurtés à une opposition favorable de l'opinion publique.

Verra-t-on recommencer aujourd'hui au Manitoba, contre l'autonomie locale, en matière scolaire, la manœuvre de l'an dernier, en matière d'Ecole publique *obligatoire*, "réforme" devant laquelle les Sifton et les Greenway de 1890 eux-mêmes ont reculé, comme cela résulte des déclarations publiques faites à cette époque, avec preuves écrites à l'appui, par le Ministre compétent ?

* * *

2o "La Commission scolaire municipale prendra possesion de toute propriété scolaire et assumera toutes les responsabilités à l'égard des divers districts scolaires de la Municipalité ; ou en ce qui concerne les dettes et engagements, les dispositions de l'Article 91 B de la loi sur les Ecoles (Amendements de 1904) pourraient être appliqués—"Suggestion" No 2 – Discours p. 1.

Il résulte des développements présentés à ce sujet par M. Fletcher que sa "réforme" entrainerait la suppression d'un grand nombre d'écoles sous prétexte d'économie, surtout des petites écoles, et leur remplacement par des espèces de *casernes* scolaires comptant un grand nombre d'enfants qu'on serait obligés d'y faire transporter à de longues distances.

Ce serait la *consolidation* scolaire forcée.

Cette réforme entraînerait aussi, d'après ces développements, une réduction notable dans le nombre des instituteurs.

A ce point de vue encore je considère le projet de municipalisation comme nuisible à la cause même de l'Education. Il est reconnu par les pédagogues les plus autorisés que les grandes agglomérations d'enfants ne sont pas favorables, en général, à la bonne éducation et que de nombreuses petites écoles leur sont de beaucoup préférables, au moins en matière d'éducation primaire.

La main-mise de la "Commission scolaire municipale" sur toutes les écoles locales serait une mesure peut-être désastreuse plutôt qu'avantageuse, au point de vue des contribuables de la municipalité et amènerait un véritable bouleversement dans la gestion actuelle des écoles locales.

3o *Constitution de la Commission scolaire municipale*—" Il y aura au moins six commissaires dans chaque Commission municipale. Ils seront élus à la même époque et de la même manière que les Conseillers Municipaux. ("Suggestion" No. V, Discours p 3)

Sans entrer, faute d'espace, dans tous les détails de ce mode de constitution, tel qu'il est indiqué à la page 3 du discours de M. Fletcher, je me bornerai à faire remarquer que ce mode de procéder rendrait impossible le choix de candidats convenables, bien connus des intéressés et connaissant bien les besoins locaux de chaque district, en matière scolaire. Il serait de nature à introduire l'esprit de parti, de coterie et de trouble dans une matière qui, par sa nature même doit être placée et rester en dehors, au-dessus de toute agitation de cette nature.

L'esprit de parti, de coterie, trouble déjà assez et trop souvent les élections municipales. Il importe au suprême degré d'y soustraire l'Ecole populaire.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ai combattu et je combattrai toujours la main-mise de l'Etat moderne et des partis politiques sur l'Ecole du peuple.

Avec les progrès effrayants de la corruption électorale, tels qu'ils sont constatés de nos jours aussi bien dans les élections municipales que dans les élections provinciales ou fédérales, il est fort à craindre que la constitution des "Commissions scolaires municipales" n'entraîne des conséquences funestes pour l'éducation publique, d'autant plus qu'en vertu de la "Suggestion" No. VII—qui tend un appât aux "chercheurs de places" les commissaires municipaux pourront recevoir une *rémunération* pour leurs services, sur le même pied que les Conseillers Municipaux.

Jusqu'ici les fonctions de "Commissaires d'Ecoles" locales sont gratuites et remplies par dévouement. En faire des fonctions salariées ne constituera certes pas une mesure d'économie au point de vue des contribuables.

* * *

4o "Les Commissaires municipaux éliront leur président et secrétaire-trésorier. *Le secrétaire-Trésorier de la Municipalité peut être choisi comme Secrétaire-Trésorier de la Commission Scolaire.*

Pour qui connaît le rôle prépondérant des Secrétaires-Trésoriers des Municipalités, cette mesure équivaut, au fond, à la subjection de toutes les Ecoles de la municipalité au Conseil Municipal lui-même, dont le Secrétaire est le principal agent.

C'est une concentration de pouvoirs, exorbitante aux mains d'un fonctionnaire qui n'est pas élu par les contribuables. C'est, d'autre part, une mesure de nature à aggraver les charges des contribuables.

5o "Les fonds nécessaires aux dépenses scolaires seraient le résultat d'une taxe uniforme imposée à tous les contribuables et toute taxe spéciale serait supprimée" *Same rate of taxation over whole Municipality*, Discours page 9.)

Ceci encore ne me paraît pas constituer une mesure d'économie municipale.

Il en est de même pour la suggestion No. IV :

" Les commissaires devront " pourvoir à des installations " (étables, écuries, etc) pour tous " les animaux employés au trans- " port des enfants à l'école."

Et de la "Suggestion" No. VIII :

"Les Commissaires fourniront " des installations scolaires " suffisantes pour l'éducation de " *tous les enfants de l'âge de* 6 *à* 16 " *ans* dans la Municipalité ; ou- " vriront ou fermeront des écoles " selon les besoins, et pourront " pourvoir au "transport des en- " fants venant d'une distance de " plus de 3 milles de l'école."

Cette mesure présuppose à la fois une "consolidation" scolaire nuisible à la bonne éducation, par la destruction des petites écoles, et le régime de l'Ecole publique *obligatoire*, au mépris formel des droits des familles en matière d'enseignement *libre*. Elle est aussi de nature à entraîner des dépenses considérables.

* * *

Enfin, j'appelle l'attention publique sur la déclaration suivante de M. Fletcher (Discours p 10)

" Un système de Commission " scolaire municipale *réduirait* " *de quatre-vingt-dix pour cent le* " *nombre des districts scolaires*, avec " une réduction équivalente " dans le nombre des Secrétaires " Trésoriers avec lesquels corres- " pond le Département de l'Edu- " cation."

Où je me trompe fort, ou j'ai le droit de penser et de dire, que ce massacre en grand des districts scolaires, entraînant nécessairement un autre massacre équivalent des écoles locales, ne constituera pas précisément aux yeux des familles et des contribuables un argument favorable à la municipalisation scolaire—au contraire, comme dirait le Timothée légendaire.

* * *

Si je voulais, Monsieur le directeur, examiner en détail et peser tous les avantages que l'auteur du projet ou avant-projet, trouve dans l'adoption du principe et de l'application de la *Municipalisation scolaire*, j'aurais à abuser de l'hospitalité de vos colonnes; je dois même me priver du plaisir de les énumérer, tellement, selon l'auteur, ils sont nombreux.

J'ai dû me borner à indiquer ici les vices fondamentaux du système et ses plus graves conséquences au point de vue des droits des familles en matière d'éducation.

*Caveant Consules*...

L. Hacault, LL. D
Commissaire d'Ecole.



## M. BOURASSA

Monsieur Henri Bourassa est assez gravement malade à Montréal. Les dépêches étaient même alarmantes, il y a une semaine. Nous souhaitons à l'ancien député de Labelle de se rétablir bientôt, afin que bientôt il réapparaisse sur la scène politique. Nous n'avons pas toujours partagé les idées de M. Bourassa mais nous sommes absolument convaincus de sa sincérité ; nous reconnaissons aussi sa haute valeur intellectuelle.

—MM. Aimé Bénard, M. P. P. et M. Phillibert L'Heureux sont partis lundi pour Hot Springs, Arkansas, où ils passeront une quinzaine.



## AVIS

### Ville de St. Boniface

Avis est par les présentes donné que le règlement ci-après cité a reçu ses première et seconde lectures par le Conseil de la Ville de St-Boniface, lundi le dix-huitième jour de Novembre 1907, et sera soumis au vote des électeurs le dix-septième jour de Décembre prochain, savoir :

REGLEMENT No. 525

REGLEMENT No 525 de la Ville de St Boniface autorisant un emprunt de $260,394,43 pour éteindre la dette flottante et autres fins.

Attendu qu'il est opportun et meme nécessaire pour la Ville de St-Boniface d'emprunter la dite somme de deux cent soixante mille, trois cent quatre-vingt quatorze piastres et quarante trois cents (260,394,43) pour les fins suivantes, savoir :

1.— Pour éteindre la dette flottante actuelle de la Ville encourue pour diverses fins, y compris certaines dépenses additionnelles à faire, et dont suit le détail :

| | |
|---|---|
| Balance publique | $690 00 |
| Hangars | $2.875 00 |
| Achat de partie du lot de paroisse 90 | $1.345 34 |
| Bureau de l'Ingénieur, tables, instruments, etc | $1.150 00 |
| Reconstruction de l'égout de l'Avenue Provencher entre la rue Des Meurons et le pont de la Seine | $1.541 76 |
| Reconstruction de l'egout de la Rue Desautels | $741 40 |
| Outils et machines | $8.222 50 |
| Chevaux et voitures | $1.495 00 |
| Citernes pour le feu | $1.045 53 |
| Voitures à feu et boyaux, etc | $9.775 00 |
| Enclos public à Norwood | $1.840 00 |
| Terrain des Vidanges ; entrée et clôture | $8 050 00 |
| Marché public, achat de terrains | $6.900 00 |
| Ameublement de l'Hotel-de-Ville | 12.650 00 |
| Hotel de Ville | $6 325 00 |
| Station de Feu No. 2 | $2.875 00 |
| Station de Feu No. 1 | $17.259 00 |
| Extension de l'aqueduc | $57.500 00 |
| 2.—Pour rachat de la première émission de débentures dues le premier mai 1908 | 49 122 90 |
| 3.—Pour montants additionnels requis pour ponts sur la rivière Seine, rue Marion et Avenue Provencher et pour la part de la Ville dans l'achat du pont Norwood, du pont Broadway et la construction d'un pont sur la Rivière Rouge, vis-à-vis l'Avenue McDermott, conjointement avec Winnipeg | 69.000 00 |

Attendu que la valeur de toute la propriété taxable de la Ville, d'après le dernier rôle d'évaluation révisé—celui de l'année 1907— est de sept millions cinq cent quarante-neuf mille trois cent quatorze piastres ($7,549,314,00).

Attendu que le montant de la dette de la ville de St. Boniface créée par débentures, à l'exclusion de celle créée pour améliorations locales - mais comprenant la dette créée pour l'acqueduc — est de deux cent cinquante cinq mille piastres, moins un fond d'amortissement accumulé de trente mille trois cents piastres, laissant une balance de deux cent vingt quatre mille sept cents piastres (224.700 00).

Et attendu qu'il est nécessaire de soumettre le présent règlement au vote des électeurs :

Le Conseil de la Ville de St-Boniface décrète comme suit :

1.— Pour les fins ci-dessus mentionnées la Corporation de la Ville de St-Boniface empruntera une somme de deux cent soixante mille trois cent quatre-vingt-quatorze piastres et quarante-trois cents (260.394.43) au moyen de bons ou débentures de la Ville payables dans vingt années qui seront mis sur le marché et vendus aux meilleures conditions possibles.

2.— Ces débentures seront au nombre de deux cent soixante, savoir deux cent cinquante-neuf de mille piastres chacune et une de mille trois cent quatre-vingt-quatorze piastres et quarante trois cents, seront faites payables au porteur vingt ans après la date de leur émission, seront signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier de la Ville pour le temps d'alors, scellées du sceau officiel de la Ville et porteront intérêt à raison de quatre pour cent par an payable semi-annuellement, et auront des coupons d'intérêt portant les signatures écrites, lithographiées ou imprimées des dits Maire et Secrétaire-Trésorier avec de plus les initiales du dit Secrétaire-Trésorier Le principal et l'intérêt seront payables au porteur au bureau de la Banque d'Hochelaga, dans la Cité de Montreal, dans la province de Québec.

3.— Dans le but de rencontrer l'intérêt et d'accumuler un fonds d'amortissement pour éteindre la dette créée par ce règlement, il sera prélevé chaque année, pendant la dite période de vingt années, à compter de l'année 1908, sur toute la propriété taxable de la Ville les sommes suivantes, savoir:

Pour rencontrer l'intérêt seulement pendant les premières cinq années dix mille quatre cent quinze piastres et soixante-dix huit cents ($10415,78) ; pour rencontrer l'intérêt et pour créer un fonds d'amortissement pendant les cinq années suivantes quinze mille cent soixante et une piastres et vingt cents ($15161,20), savoir, dix mille quatre cent quinze piastres et soixante-dix-huit cents ($10415,78) pour l'intérêt et quatre mille sept cent quarante-cinq piastres et quarante-deux cents pour le fonds d'amortissement ; pour rencontrer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pendant les cinq années suivantes une somme de vingt quatre mille six cent cinquante deux piastres et quatre cents, savoir: dix mille quatre cent quinze piastres et soixante dix-huit cents ($10415,78) pour l'intérêt et quatorze mille deux cent trente six piastres et vingt-six cents ($14236,26) pour le fonds d'amortissement, et pendant les dernières annees, pour rencontrer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement une somme de trente quatre mille cent quarante-deux piastres et quatre vingt-huit cents ($34142,88) savoir dix mille quatre cent quinze piastres et soixante dix-huit cents ($10415,78) pour l'intérêt et vingt trois mille sept cent vingt-sept piastres et dix cents ($23,727,10) pour le fonds d'amortissement, l'intérêt composé sur le placement de ce fonds d'amortissement étant calculé à quatre pour cent par année.

4.— Le présent règlement sera soumis aux électeurs, mardi le dix-septième jour de décembre A. D. 1907 suivant les dispositions de l'Acte Municipal, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi savoir:

Bureau de votation No. 1, pour les électeurs du quartier No 1, à la résidence de L. P. Pednault, rue Dumoulin, No. 345, Sous-officier, rapporteur J. C. Dusseault.

Bureau de votation No. 2, pour les électeurs du quartier No. 2, chez F. Cottenier, 585, avenue Taché, sous-officier rapporteur J. C. Marcoux.

Bureau de votation No. 3, pour les électeurs du quartier No 3, à l'Hotel-de-Ville, sous-officier rapporteur H. Cusson.

Bureau de votation No. 4, pour les électeurs du quartier No. 4 à la station de feu No. 2, Norwood, sous-officiers rapporteurs, Chs Curtis, et W. J. Battley.

Au cas d'absence ou d'incapacité d'aucun de ces sous-officiers rapporteurs ci-dessus nommés, le greffier de la Ville, qui agit comme officier rapporteur ex-officio, pourra les remplacer par d'autres personnes à son choix.

5.— La nomination par le Maire des personnes chargées d'assister à la votation dans les différents bureaux de votation et au calcul final des votes par le Secrétaire-Trésorier de la Ville, pour représenter les intéressés pour ou contre la passation du présent règlement, aura lieu à l'Hotel de Ville de la dite Ville de St. Boniface le seizième jour de Décembre prochain A. D. 1907 à deux heures de l'après-midi.

Et le calcul final des votes par le Secrétaire-Trésorier aura lieu au dit Hotel de Ville, mercredi le dix-huitième jour de Décembre A. D. 1907, à deux heures de l'après-midi.

Ce règlement deviendra en force le jour de sa passation finale si l'assentiment des électeurs lui est donné.

St. Boniface, 18 novembre, 1907.

Par ordre J.-B. COTE
Secrétaire-Trésorier.

## Ville de St. Boniface

PROMULGATION DE REGLEMENTS

Avis est donné que le Conseil de la Ville de St. Boniface a passé et approuvé les règlements suivants, savoir :

Règlement No. 508, pour fermer et transférer ces parties de chemin de fer de la Compagnie du Pacifique Canadien, entre la rue Mission et la limite nord de la Ville.

Reglement No. 524, acceptant les rues et ruelles dédiées à la Ville dans les plans suivants, savoir : Les plans numéros quatre (4), dix (10), soixante-quatre (64), soixante-treize (73), soixante-seize (76), soixante-dix sept (77) quatre vingt-dix-huit (98), cent vingt et un (121), cent trente-sept (137) deux cent trois (203), deux cent dix-sept (217), deux cent vingt-quatre (224), deux cent trente-deux (232) deux cent cinquante deux (252), deux cent soixante-huit (268), trois cent soixante-huit (368), trois cent quatre-vingt-quatre (384), trois cent quatre vingt-cinq (385) trois cent quatre-vingt-six (386) quatre cent treize (413), quatre cent vingt-quatre (424), quatre cent trente-trois (433), six cent cinquante et un (651), six cent quatre-vingt-douze, (692), sept cent onze (711), sept cent seize (716), sept cent trente-sept (737), sept cent quarante-six (746), neuf cent quarante-sept (947), neuf cent quarante-huit (948), neuf cent quatre-vingt-neuf (989), mille cinquante-trois (1053), mille quatre-vingt-dix-huit (1098), mille quatre-vingt-dix-neuf (1099), mille cent-neuf (1109), mille cent quarante-neuf (1149), mille cent soixante (1160), mille deux cent-un (1201), mille deux cent neuf (1209) et mille trois cent six (1306).

Quiconque désirerait faire annuler les dits reglements ou aucun d'eux en tout ou partie devra faire une demande à cet effet à un juge de la Cour du Banc du Roi siégeant en chambre dans les deux semaines qui suivront la publication de cet avis pendant trois semaines consécutives, une insertion par semaine, dans le journal "Le Manitoba" et dans le "Norwood Press", sinon sa demande ne pourra être entendue.

St. Boniface, ce 15 novembre, 1907.

J. B. COTE,
Sec.-Trésorier.

## Ville de St-Boniface

## AVIS.

Avis est présentement donné qu'une Cour sera tenue conformément à l'Acte des Electeurs Municipaux par Son Honneur le Juge de la Cour de Comté de Saint-Boniface, à l'Hotel de Ville de St. Boniface, dans la salle des séances du Conseil, vendredi le sixième jour de décembre prochain (1907), à dix heures de l'avant-midi, pour entendre toutes les plaintes d'erreurs ou omissions faites contre la liste des électeurs de la dite Ville de Saint-Boniface, preparee pour l'année 1907.

Toutes personnes ayant affaire à la dite Cour sont requises de s'y présenter aux temps et lieu.

Daté à St. Boniface ce 15ème jour de novembre, A. D. 1907.

J. B. COTE,
Secretaire-Trésorier.

## Avis Public

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale du Carillon, sera tenue à St. Pierre, à la Salle du Conseil Municipal, lundi le 9ème jour de Décembre 1907, à 1 heure P.M.

Daté à St. Pierre, ce 4 novembre 1907.

PAUL CHENARD.
Sec.-Trésorier,
Société d'Agr. de Carillon.

## M. Bertrand

On nous informe que Son Honneur le Maire Bertrand a décidé de ne pas briguer de nouveau les suffrages des électeurs. Il a l'intention de se livrer à la pratique de sa profession d'avocat et il ouvrira un bureau à Winnipeg prochainement. La lutte pour la Mairie se fera donc cette année entre M. Alfred Bleau et M. R. H. Metcalfe.

## Au College de Saint-Boniface

Nos jeunes amis du collège méritent certainement des félicitations pour l'agréable soirée qu'ils nous ont fait passer, le 19 au soir.

Sous l'habile direction de leur nouveau directeur le R. P. J. Desjardins,les jeunes de l'orchestre se sentent pousser des ailes et ils osent s'attaquer aux oeuvres de maitres tels que Boieldieu et Mozart. Leur interprétation trahit de l'intelligence, du goût et le sens intime des nuances.

A la musique instrumentale se mêlait ici-là la musique vocale.

La plus belle de nos chansons nationales, l'O Canada, de Routhier, rendue avec accompagnement d'orchestre fut d'un effet puissant et enthousiasmant.

Mais ce qui enleva tous les suffrages ce fut le pot-pourri de chansons populaires du Canada. Ces airs si bien harmonisés, si simples et si gais nous ravissent toujours en nous rappelant les souvenirs du jeune âge.

Pour mettre de la variété on avait intercalé au milieu des morceaux d'orchestre deux scènes, l'une de Racine, l'autre de Shakespeare.

Racine fut rendu avec esprit, aisance et distinction. Shakespeare avec intelligence, netteté d'articulation et goût. D'autres morceaux mériteraient encore des félicitations mais il faut nous borner.

La séance était sous le patronage de Sir Daniel McMillan qui se montra très touché de l'adresse que lui fut présentée au commencement.

• • •

Dimanche dernier, le R. P. Dugas, donnait une conférence litteraire à l'Académie sur le but de l'Association de la Jeunesse Catholique.

L'Eglise dit en substance, le R. P., a élevé notre race et l'a préparée au rôle providentiel qu'elle doit jouer en Amérique.

S'apercevant, dans ces derniers temps que beaucoup de nos jeunes bornaient leur horizon à leur profession, aux luttes des partis politiques, en un mot à l'intérêt personnel, elle a voulu réveiller dans une élite les aspirations religieuses et nationales, préparer notre jeunesse à lutter avec succès contre les poussées de la libre-pensée française qui se manifestent déjà chez nous sur plusieurs points, tenir en échec la franc-maçonnerie, mettre la question religieuse et nationale au-dessus des visées mesquines de fortune, de bien-être paisible et de querelles de partis.

Voilà le but qu'elle se propose.

Mais pour être utile à son pays et pour réaliser cet idéal, il faut se faire des convictions et un tempérament religieux et patriotique à l'epreuve de toutes les attaques.

Il faut ici, dès le collège, prendre ces habitudes religieuses qui deviendront une seconde nature.

Il ne faut pas que notre religion soit une affaire de routine et d'habitude, il faut que notre foi repose sur les bases de l'apologétique et de l'étude raisonnée. Il faut aux lumières de l'histoire étudier le rôle de notre race et revendiquer sans faiblesse ses droits et réclamer de tous justice complète.

Ces paroles si nobles ont été un reconfort et un encouragement pour tous.

L'orchestre du R. P. Robichaud voulut bien rehausser la séance par son concours si apprécié.

—Allez chez Allaire et Bleau, pour Poêles à charbon de Québec, communément appelés Tortue. Meilleur marché que partout ailleurs.

## DECES

Un de nos plus anciens concitoyens vient de disparaître dans la personne de M. Norbert Nolin.

M. Nolin avait 84 ans; il était métis. Et c'est en cette qualité que M. Nolin prêta jadis un concours dévoué et très efficace aux missionnaires qui évangélisaient les tribus sauvages ou qui desservaient les pionniers du pays. C'était alors un homme de grande activité; ceux qui l'ont connu dans ses années d'âge mur louent son caractère, sa foi vive, son dévouement à toutes les causes qui comportaient quelque relation à notre religion et à notre langue.

Ses années de vieillesse ont été de tout repos.

Une nombreuse famille, fils et petits fils, lui survit. A cette famille nous offrons nos condoléances.

Les funérailles du défunt ont eu lieu lundi matin à la cathédrale. La messe de requiem a été célébrée par M. l'abbé Paré, beau frère de feu M. Nolin.

• • •

Samedi matin, décédait à Saint-Boniface, à l'âge de deux ans et trois mois : Marie, enfant de M. J. E. D'Amour, avenue Provencher.

La sépulture eu lieu dimanche dernier après vêpres.

Nous offrons nos sympathies à la [illegible]ille.

## ASSEMBLEE PUBLIQUE

A la demande de plusieurs citoyens, je con[illegible] une assemblée publique [illegible]di le 5 décembre proc[illegible] 8 heures pm, à l'hôtel de Ville, dans le but de donner au public l'occasion de se renseigner sur les affaires municipales en général et en particulier, sur le règlement d'emprunt annoncé comme devant être soumis au peuple à la procaine élection. Les personnes présentes voudront bien s'abstenir de fumer dans la salle

Saint Boniface, 27 novembre, 1907.

THEO. BERTRAND,
Maire.

## CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. le sénateur Bernier est parti dimanche pour Ottawa.

—2 chambres confortables à Louer, s'adresser au No. 56 Rue Notre-Dame, St. Boniface.

—M. Gustave Bruce et deux de ses amis sont partis pour le lac Manitoba en excursion de chasse et de plaisir.

—Perdu, depuis lundi,un bracelet en or avec perle. Une récompense libérale sera remise à qui le rapportera chez M. le juge Prud'homme.

—Couple sans enfants cherche un emploie; femme ménagère, homme chauffeur ou autre ouvrage. S'adresser au No. 153 Rue Notre Dame.

—M Ferdinand Mager, fils de M. Victor Mager, à épousé, hier mademoiselle Messian, de St. Vital. Nous offrons nos cordiales félicitations au nouveau couple.

—M. et Mde C. Origène Roy, (née Adélina Lauzon) sont retour de leur voyage de noces après avoir visité St. Paul, Chicago, Toronto, Montréal, St. Johns et New York.

—M. et Mme Cyr et Mme J. Mager sont partis lundi pour Ottawa en même temps qu'eux mademoiselle Prendergast, fille de M. le juge Prendergast quittait aussi Saint-Boniface pour une promenade dans la capitale et la province de Québec.

—Le Secrétaire-Trésorier de la Ville de St Boniface donne avis aux contribuables que le délai accordé pour obtenir l'escompte sur les taxes de l'année courante est de trente jours à compter de la date de la demande de paiement et ne s'étend pas jusqu'au 25 décembre.

## Cercle Sacre-Coeur.

Les membres du Cercle préparent pour le 3 décembre une grande soirée qui doit clore la série de cartes commencée le 29 octobre. Les noms des heureux gagnants seront proclamés et les prix distribués. M. J. B. Tremblay a gracieusement offert les services de son orchestre. Voici le programme :

Ouverture : Orchestre Tremblay, cartes 3 parties, Duo violoncelle MM Tremblay et Bleau; prix aux Dames; orchestre Tremblay ; chansons : M. Lagouargère ; prix aux Messieurs, prix de consolation, orchestre Tremblay, discours, réveillon, O'Canada !





### PROCLAMATION

VILLE DE SAINT-BONIFACE

AVIS est par les présents donné aux électeurs municipaux de la Ville de Saint-Boniface, que conformément à l'Acte Municipal, je requiers leur présence à l'Hotel de Ville, dans la dite Ville de St-Boniface, Mardi le dixième jour de décembre A. D. 1907, entre une et deux heures de l'après-midi, pour procéder à la mise en nomination d'un maire et de quatre conseillers devant faire partie du conseil de la dite Ville ainsi que quatre commissaires d'Ecole.

Donné en l'Hotel de-Ville, en la Ville de St. Boniface, sous mon seing et le sceau de la dite Ville de St-Boniface, ce vingt-septième jour de Novembre, en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent sept.

J.-B. COTÉ
Officier-Rapporteur.





## A VENDRE

Un engin et un batteur de seconde main, en bon ordre, le tout sera vendu à bon marché.

S'adresser à,
NAPOLEON PRINCE,
St. Boniface.



## Vente d'Hypotheque sur proprietes de valeur, en ville

En vertu des pouvoirs renfermés dans certaines hypothèques, qui seront produites au moment de la vente, il sera offert en vente, par encan public mercredi le onzième jour de décembre, 1907, à onze heures de l'avant midi, aux salles d'encan de A. H. Pulford, 320 Rue Donald, en cette ville, par O. H. Pulford, encanteur, les propriétés suivantes :

Lot No. 1, dans la ville de Winnipeg, au Manitoba, lot quarante et un (41), excepté une bande 33 pieds de large, la plus au sud, D G. S. Quatre-vingt un (81), St. James, Plan 40.

Lot No. 2, dans la Ville de St. Boniface, au Manitoba, lot 1 et 2 dans le Block six (6) D. G. S., quatre-vingt neuf (89), St. Boniface, Plan 386.

Lot No. 3, dans la ville de St. Boniface au Manitoba, une bande de 31 pieds et 4 pouces de large, la plus à l'Est du lot onze (11) dans le block 5, D. G. S., quatre vingt, quatre-vingt-un (81), quatre-vingt huit (88), et quatre-vingt neuf (89), St. Boniface, Plan 386.

Lot No. 4, dans la Ville de St. Boniface au Manitoba, une bande de 15 pieds 8 pouces la plus à l'Est du lot 11, et une bande de 15 pieds 8 pouces la plus à l'ouest du lot 10 dans le block 5, D. G. S., quatre-vingt (80), quatre-vingt un (81), quatre-vingt huit (88), et quatre-vingt neuf (89), St. Boniface, Plan 386.

Chaque lot sera vendu séparément et sujet à une offre réservée.

Les vendeurs ont reçu l'information que sur chacun de ces lots, il y a une bonne maison, moderne sous tous rapports.

Les conditions sont 10 % comptant au moment de l'achat et la balance d'après les conditions qu'on fera connaître au moment de la vente.

Pour plus d'informations, addressez-vous à,

Messrs FISHER, WILSON, BATHAM ET HAMILTON,
216 Avenue du Portage, Winnipeg.

Daté à Winnipeg, le 15 novembre, A.D, 907.

FEUILLETON DU MANITOBA.

# LOLITA

NO 26

"Il nous est défendu d'aimer "quelqu'un, fut-ce notre enfant "plus que la vérité, plus que la "probité, plus que l'honneur."

Mme Emeline Raymond.

XXIV

"J'apprends donc l'allemand, non pour mon bonheur, mais pour celui de Jacques qui m'appelle sa *professrice*. M. Courvel ne lui donne qu'un quart d'heure de leçon et c'est moi qui absorbe les trois autres. Assurément, je sais déjà beaucoup plus de grammaire que l'enfant, mais, comme prononciation, il est à mille pieds au-dessus de moi. Depuis qu'il n'a plus peur d'avoir les dents longues (M. Courvel a de très jolie et très petites dents), il fait *crack, crack*, admirablement ; tandis que j'ai beau me tordre la bouche et le gosier, je n'arrive à prononcer que des sons qui n'ont de nom dans aucune langue.

Jacques se permet de rire. Quand à M. Courvel, il est navré de voir que mon ramage réponde si mal à ma science ; car il prétend que j'apprends très vite et que j'ai des aptitudes extraordinaires.

Tous les jours il m'en faisait un nouveau compliment dont je ne m'étonnais pas, prenant cela pour enthousiasme de linguiste. Mais voilà qu'avant-hier, Mme d'Arcy me dit, en sortant de table, qu'elle avait à me parler.

Je croyais à quelque observation au sujet de Jacques ; pas du tout. Il paraît que M. Courvel s'est épris de moi et il rêve de m'associer à sa destinée et, sachant que je n'ai plus mes parents, il a prié Mme d'Arcy de se charger de la demande.

—Réfléchissez bien, mon enfant m'a-t-elle dit. J'ai pris des informations sur M. Courvel avant de consentir à vous parler de lui. Il est de très bonne famille, c'est à la suite de revers de fortune qu'il a utilisé son savoir. Ses parents sont morts il vit avec une soeur aînée, qui est la bonté même. Enfin, voyez, mon enfant ; quelque soit le chagrin que nous éprouverons à vous perdre, je dois vous dire : le bonheur est peut-être là.

Depuis ce temps, ma chère Marthe, je réfléchis, et plus je réfléchis, moins je me décide. Je trouve M. Courvel très bien. j'ai grand plaisir à prendre des leçons avec lui mais......c'est tout.

Quand Mme d'Arcy m'a renouvelé la demande, ce matin, des larmes ont jailli de mes yeux, bien malgré moi. Elle m'a demandé si elle m'avait fait de la peine. Je lui ai assuré que non; je lui ai dit que cette proposition m'avait émue en me faisant sentir combien mes parents me manquaient et que, si elle voulait me le permettre, j'irai passer une heure avec ma bonne marraine, pour me réconforter.

—Allez, mon enfant, me dit-elle aussitôt.

Quelle bonté, n'est-ce pas ? Au lieu de me plaindre, je devrais remercier Dieu, qui m'a donné une maîtresse comme il n'y en a point. [illegible]iens, je deviens lâche ; je deviens ingrate, je deviens mauvaise. Il faut que je passe à St-Augustin avant d'aller voir Pepa, j'ai besoin de demander à Dieu pardon et conseil.

L'avenir...... que de choses dans ces six lettres ! Cela me fait peur.

XXV

Quand Pepa fut de retour chez elle, elle s'empressa d'ôter sa robe de satin que Micaela replia soigneusement dans les mêmes plis, avant de la confiner dans le carton parfumé d'où elle ne sortait qu'aux grands jours de fête. Une fois en robe d'intérieur, Mlle Gamero, qui avait la tête remplie de conversation avec Clotilde, ne se livra à aucun travail autre que celui de rêver, au coin du feu, tout en tisonnant.

Il y avait bien une heure qu'elle était ainsi, quand le timbre se mit à sonner et la réveilla en sursaut de ses rêves. Elle n'attendait personne. Elle n'eut pas le temps de faire beaucoup de conjonctures, Micaela ouvrit presqu'aussitôt la porte, en annonçant :

—Monsieur le docteur !

Pepa crut que c'était son vieux docteur qui revenait et dit de le prier d'entrer. Elle fit un petit cri de surprise et aussi de joie, en apercevant Bernard.

Celui-ci raconta comment, à son retour il avait appris la visite de Mlle Gamero et était si désolé de l'avoir manquée qu'il était accouru aussitôt pour lui exprimer ses regrets.

Il avait fait une fort belle toilette de regrets, M. Bernard de Sivrey, il était en habit noir et en gants paille. Pepa sourit et comprit. Sa conversation avec Clotilde lui aurait tout appris si elle n'avait déjà tout deviné, depuis longtemps.

—Dios mio ! que vous êtes beau! dit-elle familièrement à son jeune médecin.

—Je suis bien aise que vous le remarquiez, mademoiselle, répondit vivement Bernard : cela me forcera à parler. Combien de fois, déjà, ai-je résolu de tout vous confier et suis-je parti de même !

—Dites, dites, fit Pepa d'un ton encourageant : je me doute bien un peu de ce que c'est.

—Ah ! mademoiselle, s'écria le jeune homme, elle est si bonne, si intelligente, si jolie ! elle a tant de grâce et un caractère si charmant ! Enfin tout, tout !

Pepa inclinait doucement la tête inclinait doucement la tête, en signe d'acquiescement. Il continua :

—Mais j'ai si grand peur qu'elle ne veuille pas de moi ! Dites, ne me repoussera-t-elle pas ? Et vous, mademoiselle, m'accueillerez-vous ? Vous êtes comme une mère pour elle, et moi, je serais pour vous le fils le plus respectueux, le plus devoué .....

—Un coup de sonnette lui coupa la parole. Pepa fronça le sourcil, quel était l'importun qui........?

Elle se leva pour dire à Micaela de ne pas recevoir, mais Micaela venait de sortir Voyant sa maitresse en grand entretien avec son docteur, elle n'avait pas voulu la déranger et était allee sans prévenir, chercher du bouillon.

Que faire ? Pepa eut l'idée de ne pas ouvrir. On sonna de nouveau et on frappa. Ce devait être quelque fournisseur : ce serait court ; elle ouvrit.

Bernard qui écoutait, très anxieux, entendit une voix fraiche qu'il connaissait bien et qui le fit frissonner d'émotion.

—Bonjour, marraine, disait-elle, c'est moi ; tu ne m'attendais pas ? Ah ! mon Dieu, je toute bouleversée.

—Bouleversée, s'écria l'Espagnole qui, à vue de sa filleule, toute rouge et troublée, oublia complètement Bernard.

—Oui, répéta la jeune fille, en se laissant tomber sur une chaise, je suis bouleversée Micaela est donc sortie ?

Pepa fit un signe de tête.

—Eh bien ! marraine, continuait Lolita, figure-toi qu'on vient de me demander en mariage.

—Dios mio ! il est bien ?

—Très bien ! Ah ! que c'est ennuyeux !

—Ennuyeux ! pourquoi, nina, puisqu'il est très bien. Il est pauvre, alors ?

—Mais non, pas du tout. C'est un professeur distingué ; il donne des leçons à vingt francs l'heure et il en a du matin au soir il doit gagner un argent fou.

—Alors il ne te plait pas ? dit Pepa, avec une secrète satisfaction, car elle se ressouvint de son cher docteur qui devait entendre tout cela, à travers la porte entr'ouverte et se trouver comme sur le gril.

—Mais si, il me plait, Que je suis donc ennuyée !

—Tou perds la tete, nina, il te plait et cela t'ennuie ?

—Oui, parce que je ne l'aime pas et je trouve que tu as raison, ma Pepa, il faut aimer celui qu'on épouse. Et bien ! moi je n'ai encore jamais aimé personne.

Oh ! la divine parole ! Elle coula comme un baume dans les oreilles de Bernard qui, malgré les efforts tentés par sa délicatesse ne pouvait s'empêcher de tout entendre.

—Entre ! dit Pepa triomphante. Puis, tandis que la jeune fille entrait et devenait plus rouge qu'une cerise, en voyant Bernard qui devait n'avoir rien perdu de ses paroles, l'Espagnole ajouta:

—Reste un peu avec M. de Sivrey pendant que je vais à la cuisine ; Micaela est sorti et je sens quelque chose qui brûle, Docteur vous pouvez loui causer de ce que vous me racontiez tout à l'heure.

Après avoir dit cela, Pepa se rendit à la cuisine, où le feu n'était pas même allumé,

Qu'est-ce qui brulait donc ? C'étaient les joues de Lolita et les yeux de Bernard, pendant qu'assis en face l'un de l'autre, ils ne trouvaient pas un mot à se dire.

La jeune fille rompit la première un silence qui devenait embarassant.

—Comment va Clotilde ?

—Bien, je vous remercie, répondit Bernard. Puis, comme si le son de sa voix lui avait donné du courage, il dit :

—Mlle Gamero est pour vous comme une mère. Voulez-vous écouter ce qu'elle m'a autorisé à vous dire ?

Pourquoi palit-elle, en entendant cette question, et pourquoi ne put-elle y répondre que par un signe de tête ?

Bernard alors, parla ; il parla avec une éloquence dont il se serait cru incapable une seconde plus tôt. Il lui dit depuis combien temps il l'aimait, comment il avait essayé de l'oublier, la croyant promise à un autre, mais que cet effort avait dépassé son courage et qu'il était revenue avec un amour grandi par l'absence.

Elle, toujours pâle, écoutait sans rien dire, tandis que des larmes roulaient une à une comme des perles, de ses doux yeux bleus.

—Vous pleurez ! je vous ai fait de la peine ? demanda-t-il, tremblant d'émotion.

—Non, mais je pensais à mes parents. Pourquoi ne sont-ils plus là.

Et elle pleura un peu plus fort.

—Dites moi seulement que vous ne m'en voulez pas. Vous avez l'air si triste que cela me désole.

Elle sourit à travers ses larmes.

—Non, je ne vous en veux pas et je ne suis pas triste. C'est singulier, il me semble........

—Il vous semble ?

Oh ! monsieur Bernard, voilà qu'il me semble que je vous ai toujours aimé, sans m'en douter.

Il jeta un cri de joie et la remercia à genoux.

—Moi, dit-il, je vous ai aimée, dès que je vous ai vue. Vous souvenez-vous du jour où nous avons chanté ensemble le "Noël"? Je vous aimais déjà.

—Voulez-vous, dit-elle, que nous le chantions encore ?

—De tout mon cœur.

Elle s'assit au piano. Il resta debout en face d'elle, et leurs âmes s'unirent avec leurs voix, en répétant l'hymne sainte.

Le jour tombait ; leur chant s'éteignit aussi peu à peu. Ils s'assirent auprès du feu dont la lueur les éclairait à peine et, la main dans la main ils restèrent silencieux : quelles paroles auraient valu leurs pensées Ils les devinaient sans se les dire et se laissaient aller à l'enchantement du premier amour.

(*A suivre*)



## AVIS

AVIS est par les présentes donné que James Hurst Forster, de la ville de Winnipeg, dans la Province du Manitoba, Gérant, demandera au Parlement du Canada a sa prochaine session, un Acte de divorce d'avec sa femme, Nellie Jane Forster, maintenant résidente de la ville de Sioux Falls, dans l'Etat du Dakota-Sud, un des Etats-Unis d'Amérique, pour motif d'adultère et de désertion

Le pétitionnaire demandera que le dit mariage entre Nellie Jane Forster et le pétitionnaire soit dessous, qu'il lui soit permis de se marier de nouveau et qu'il ait la garde et l'unique et absolu contrôle d'une enfant, Marguerite Fay Foster, âgée actuellement de six ans, et que tels autres relèvements nécessaires au cas soient accordés.

Daté à Winnipeg, Manitoba, ce 16ème jour d'octobre 1907.

AIKINS, ROBSON & Co.
221 McDermott Ave, Winnipeg,
Avocats du Pétitionnaire.



## Banque d'Hochelaga

CAPITAL AUTORISE, $4.000.000
CAPITAL entièrement versé $2.500.000
FONDS DE RESERVE...... $1.600.000

DIRECTEURS :

F. X. St-Charles Prest.
Robt. Bickerdike M. P. P. V. Pres.
Hon. J. A. Rolland, J. A. Vaillancourt,
A. Turcotte, E. H. Lemay, J. M. Wilson.

M. J. A. Prendergast Gérant Général.
C. A. Giroux, - Gérant.

BUREAU PRINCIPAL,

RUE ST. JACQUES, - MONTREAL.

Succursales :

MONTREAL: Rue Ste Catherine Centre, Rue Ste Catherine Est, Rue Notre-Dame Ouest, Hochelaga, Pointe Saint-Charles

MONTREAL: Maisonneuve, Mont Royal et St. Denis, St. Louis, Mile End.

| | |
|---|---|
| Joliette P. Q. | St Henri P. Q. |
| Louiseville P. Q. | St Jérome P. Q. |
| Québec P. Q. | Trois-Rivières P.Q. |
| Québec St. Roch P.Q. | Valleyfield P. Q. |
| Sorel P. Q. | Vankleek Hill Ont. |
| Sherbrooke P. Q. | Verdun, P. Q. |

St. Hyacinthe, P.Q.
St. Jacques l'Achigan, P.Q.
Berthierville, P.Q.
Viauville, P Q.

Winnipeg Man.
Saint-Boniface, Man
St. Pierre, Man.
Edmonton, Albertâ,

Département d'épargne—Intérêt au taux de 3 % par an accordé sur dépots d'épargné et paye aux deposant quatre fois par année.

EMET des "Lettres de crédit Circulaires" pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ACHETE, traites, or argent et billets de banques des pays etrangers et VEND des chèques sur les principales villes du monde,

AGENTS EN ANGLETERRE : The Clydesdale Bank, Ltd., Crédit Lyonnais Comptoir National d'Escompte.

AGENTS EN FRANCE: Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial.

Bureau ouvert tous les samedi soir de 6 a 8 heures

A. J. C. FRIGON, Gerant.
Winnipeg

E. BELAIR, Gerant,
Succ. de Saint-Boniface.